



Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Commune de Biéville-Beuville

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL 6 – N°76/2024
Portant réglementation sur l'ouverture
d'un commerce le dimanche

Le Maire de la Commune de BIÉVILLE-BEUVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21
relatif aux dérogations à la règle du repos dominical des salariés dans les établissements
de commerce de détail,
Vu le Code du Travail et notamment l'article L 221-19,
Vu la demande présentée le 25 juillet 2024 par JFC by MARY Automobiles,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Biéville du 11 septembre 2024 donnant un
avis favorable à la liste des dimanches qui pourront être travaillés pour l'année 2025,
Considérant le caractère particulier de la demande,

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion des journées portes ouvertes organisées dans les diverses concessions
automobiles de la commune de Biéville-Beuville, les établissements sont autorisés à
occuper le personnel salarié les dimanches :

- 19 janvier 2025
- 16 mars 2025
- 15 juin 2025
- 14 septembre 2025
- 12 octobre 2025

Article 2 :

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect de la législation du travail
et de la convention collective applicable à la branche concernée.

Le personnel ainsi privé du repos devra bénéficier d'un repos compensateur équivalent
en temps et qui sera pris par roulement 15 jours avant mais également d'une majoration
de salaire au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée
équivalente dans les conditions prévues au Code du travail, article L 3132-27.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet, le cas échéant, dans un délai de deux mois à
compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de
Caen.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle,
- Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie de Ouistreham,
- Monsieur le Président Départemental représentant MOBILIANS

Fait à Biéville-Beuville, le 19 septembre 2024

Le Maire,
Christian CHAUVOIS



